

n° 85 • printemps 2021 • gratuit

# PARIS

## info seniors

La vaccination  
à Paris : toutes  
les infos

© François Grunberg / Ville de Paris



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS

# • actualités |

## • sommaire

• 2 > 6 • ACTUALITÉS |

• 7 • CULTURE & LOISIRS | Les Clubs seniors

• 8 > 10 • DOSSIER | La vaccination à Paris

• 11 • VIVRE ENSEMBLE | Dr Niakaté-Tall



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris

## L'aide alimentaire à Paris

**A**VOIR ACCÈS À UNE ALIMENTATION SAINE et équilibrée tous les jours est un besoin fondamental. La Ville de Paris et de nombreuses associations (Restos du cœur, Secours populaire, La chorba...) ont mis en place des structures pour s'adapter à toutes les situations : restauration assise, distributions de repas à emporter et de colis alimentaires, épiceries solidaires... Une carte interactive rassemblant tous lieux de distributions de repas préparés et de denrées à cuisiner est accessible sur [Paris.fr](http://Paris.fr). Certains lieux ne sont accessibles que sur orientation d'un travailleur social, nous vous invitons à consulter la description des offres pour vérifier les conditions d'accès.

### Denrées gratuites ou à moindre coût

Pour les personnes qui ont la possibilité de préparer elles-mêmes les repas, des denrées gratuites ou à moindre coût sont disponibles grâce à la mobilisation de nombreux acteurs. À l'exception des distributions de colis des Restos du Cœur, une première orientation par un service social est nécessaire pour en bénéficier. Si vous n'êtes pas suivi-e par un travailleur social, nous vous invitons à vous rapprocher du **Centre d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) de votre arrondissement**.

Par ailleurs de nombreuses épiceries sociales vendent des produits d'alimentation et d'hygiène à prix très bas. Les conditions d'accès sont différentes selon les structures, ces renseignements peuvent être obtenus auprès des services sociaux ou des structures elles-mêmes. Enfin, 12 restaurants Émeraude, qui accueillent le midi des personnes âgées, se transforment le soir en restaurants solidaires dédiés aux personnes en grande précarité. Plus de 1 160 repas sont ainsi servis chaque soir dans ces restaurants où l'accueil se fait sur orientation d'un travailleur social ou d'une association.

•infos: [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

## Nuit de la solidarité : 4<sup>e</sup> édition

**L**A NUIT DE LA SOLIDARITÉ 2021 aura lieu le 25 mars. Pendant cette nuit, les associations et Parisien·nes bénévoles compteront le nombre de sans-abris dans la capitale, afin de pouvoir évaluer les besoins en hébergement. Retrouvez toutes les infos sur [Paris.fr](http://Paris.fr)

Depuis 3 ans, la Ville de Paris décompte en une nuit les Parisien·nes en situation de rue, avec l'aide de bénévoles. Près de 2 000 personnes, volontaires et travailleurs sociaux, sillonnent les rues, les stations de métro, les gares, les parkings sous-terrains, les bois de Boulogne et Vincennes et les abords du périphérique, pour rencontrer les personnes en situation de rue, les recenser et leur apporter du soutien. Un questionnaire, anonyme, permet ainsi de faire la lumière sur les sans-abris de Paris.

La Nuit de la Solidarité permet de connaître le plus finement possible les besoins d'hébergements de la capitale. La ville est pour cela divisée en 384 secteurs, pour permettre à chaque équipe de prendre le temps de vraiment se concentrer sur quelques rues. Lors de l'édition précédente, le 30 janvier 2020, près de 3 600 personnes ont été recensées, en plus des 25 000 personnes déjà hébergées dans des structures d'accueil.

## L'édition 2020 en chiffres

- 3 601 personnes en situation de rue à Paris dans la nuit du 30 au 31 janvier 2020 (contre 3 641 en 2019 à périmètre comparable)
- 695 personnes en situation de rue dans le 19<sup>e</sup> arrondissement, 351 dans le 12<sup>e</sup>, 323 dans le 18<sup>e</sup>
- 14% de femmes
- 31% de personnes en situation de rue depuis plus de 5 ans
- 62% n'appellent jamais le 115

# Paris Centre : la nouvelle vie des anciennes mairies

Depuis juillet 2020, les mairies des 4 premiers arrondissements ont été regroupées dans la mairie Paris Centre, siège de l'ex-mairie du 3<sup>e</sup>. Mais que sont devenues les anciennes mairies des 1<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements ?



© Frédéric Saïd

toujours les mêmes objectifs : proposer un lieu ouvert, faciliter la mobilisation des personnes souhaitant agir et favoriser l'inclusion sociale. La Fabrique accueille, informe et forme celles et ceux qui veulent aider. Elle accompagne les projets citoyens en direction des publics sans abri et facilite les rencontres entre acteurs de la solidarité. Elle anime aussi un programme culturel avec expositions, projections, etc.

## L'ancienne mairie du 4<sup>e</sup> regroupe les centres d'action sociale des 4 arrondissements

Depuis septembre 2020, les centres d'action sociale de la Ville de Paris (CASVP) des 1, 2, 3, et 4 sont regroupés dans le CASVP Centre qui occupe l'ancienne mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, au 2, place Baudoyer (métro Hôtel de Ville. Tél. : 01 44 54 76 50). Ces services ont pour mission de lutter contre toutes les formes d'exclusion, réduire les inégalités, garantir et faciliter l'accès aux droits. Ils accompagnent et soutiennent au quotidien les Parisien·nes les plus vulnérables : personnes âgées, en situation de handicap, familles et personnes en difficulté ou en grande précarité.

**L**ES 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ET 4<sup>e</sup> arrondissements ont été regroupés en un secteur unique appelé Paris Centre en 2020.

Depuis cette date, les usagers des quatre anciens premiers arrondissements sont accueillis dans leur **mairie Paris Centre**, située au 2 rue Eugène-Spüller (anciennement mairie du 3<sup>e</sup>) et peuvent y réaliser l'ensemble de leurs démarches. Le bâtiment accueille le Maire de Paris Centre ainsi que les 24 élu·e·s. La mairie est le siège du conseil d'arrondissement.

Les mairies du 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> accueillent, depuis, de nouvelles missions largement dédiées à la solidarité ou à l'action sociale.

## Des réfugiés accueillis dans l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup>

La halte humanitaire, située porte de la Chapelle (18<sup>e</sup>) a fermé ses portes pour s'installer dans l'ancienne mairie du 1<sup>er</sup>, dont les locaux ont été réaménagés pour accueillir, durant la journée, les personnes réfugiées. Depuis le 1<sup>er</sup> décembre, cet accueil de jour ouvert sur des plages horaires strictes (9h-13h

et 14h-17h, puis 18h) a développé avec plusieurs associations et organisations un accompagnement spécifique aux personnes réfugiées. **La halte humanitaire accueille les personnes réfugiées** et les accompagnent dans leurs démarches d'insertion. Elle leur propose aussi un lieu pour se retrouver et souffler. Ces personnes sont orientées vers le site par les maraudes allant au-devant de ces publics en difficulté pour leur offrir une prise en charge. L'opérateur du dispositif est la Fondation de l'Armée du Salut. Selon l'affluence, une quinzaine de personnes sont chargées de l'accueil, la logistique, l'accompagnement et l'orientation des personnes accueillies à la halte.

## L'ancienne mairie du 2<sup>e</sup> accueille la Fabrique de la solidarité

Après une installation dans les anciens salons de réception Vianey dans le 12<sup>e</sup> arrondissement et quelques mois d'itinérance, la Fabrique de la Solidarité pose ses valises dans l'ancienne mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement, au 8, rue de la Banque. Une aventure qui se poursuit avec



© Frédéric Saïd

# • actualités |

## Covid-19: les bonnes mesures d'hygiène à respecter

© Guillaume Bontemps/Ville de Paris



**C**HACUN·E EST CONCERNÉ·E par les consignes sanitaires qui permettent de limiter les risques de contagion. Devant le risque de diffusion plus important des variants récemment identifiés, le Haut conseil de la santé publique a décidé de renforcer certains gestes barrières. **Rappel des essentiels.**

### → Port du masque : la fin des masques faits maison

- Le port du masque, y compris par les personnes asymptomatiques, **réduit fortement la transmission de la Covid-19** en association avec les autres mesures barrières. Face à l'émergence des variants anglais et sud-africains en France, depuis le mois de janvier, le Haut Conseil de la Santé Publique a fait évoluer ses recommandations :
- Les masques grand public de catégorie 2 (non officiels en tissu) et les masques artisanaux ne sont plus recommandés** pour se protéger de la contamination au Covid-19. Il est donc recommandé de ne plus utiliser de masques artisanaux « faits main ».
- Le masque doit désormais répondre à une norme de filtration élevée c'est-à-dire soit **un masque en tissu de catégorie 1 (AFNOR)**, soit **un masque chirurgical**.
- Dans les situations où le masque n'est pas porté, une distance physique de 2 mètres doit être respectée entre les personnes, et ceci en tout lieu et en toute circonstance.
- Depuis le 20 juillet 2020, le port du masque grand public est obligatoire en France dans les lieux publics fermés, pour les plus de 11 ans, en complément des gestes barrières. **Il doit couvrir le nez et la bouche pour être réellement efficace.**

### → Les réflexes à garder

Dès que vous sortez de chez vous, adoptez des gestes simples :

- Lavez-vous les mains régulièrement.
- Utilisez des mouchoirs à usage unique.
- Toussez et éternuez dans votre coude.
- Évitez les poignées de main et les embrassades.
- Respectez une distance de deux mètres entre deux personnes.
- Portez un masque respectant une norme de filtration élevée, c'est-à-dire soit en tissu de catégorie 1 (Afnor), soit de type chirurgical.

### À la maison :

- Respectez une distance d'au moins deux mètres entre membres du foyer, même à domicile, lorsque c'est possible.
- Nettoyez régulièrement les surfaces touchées (poignées, interrupteurs, tables, etc.) avec une solution lavante ou de l'eau de javel.
- Aérez régulièrement, plusieurs fois par jour.
- Lavez-vous les mains régulièrement.

### → Gel hydro-alcoolique : les 6 étapes d'une friction efficace

L'usage du gel hydro-alcoolique s'est largement répandu depuis la pandémie de Covid-19 en France. La friction avec du gel hydro-alcoolique est toujours recommandée par les autorités de santé. Pour être efficace, il faut avoir les mains visuellement propres et respecter ces **6 étapes plusieurs fois par jour** :

- paume contre paume**
- le dos des mains**
- entre les doigts**
- les dos des doigts**
- les pouces**
- le bout des doigts et des ongles**

## Le lavage des mains - Comment ?

LAVER LES MAINS AU SAVON ET À L'EAU LORSQU'ELLES SONT VISIBILLEMENT SOUILLEES  
SINON, UTILISER LA FRICTION HYDRO-ALCOOLIQUE POUR L'HYGIÈNE DES MAINS !

Durée de la procédure : 40-60 secondes



WORLD ALLIANCE  
FOR PATIENT SAFETY

© 2020 Association Mondiale d'Associations de Patients (AMAP), pour promouvoir les établissements de santé au service du patient et de la sécurité, pour une participation active au développement d'un meilleur système de santé.

Organisation mondiale de la Santé

# Sport à domicile : pour garder la forme !

**E**N CETTE PÉRIODE PARTICULIÈRE, le dispositif « Paris chez vous » propose des rendez-vous sportifs à la maison et en vidéo (en ligne sur [paris.fr](http://paris.fr) et [youtube](https://www.youtube.com)). Coach sportive à la Ville de Paris, Christel Le Moine-Marquet livre ses conseils d'exercices physiques à pratiquer chez soi.

## → Quelles activités recommandez-vous pour les seniors ?

- Dans un premier temps, il est très important d'essayer de marcher un peu chaque jour, au moins 30 minutes, soit entre 6 000 et 10 000 pas, pour ceux-celles qui peuvent les mesurer avec un podomètre. Se forcer à marcher souvent est indispensable. Pensez à privilégier les escaliers à l'ascenseur dans la mesure du possible. Selon votre âge et votre santé, vous pouvez aussi opter pour des marches plus actives comme la marche nordique ou bien faire du vélo.

## → Quels exercices peut-on pratiquer en restant chez soi ?

- À domicile, vous pouvez privilégier des exercices de renforcement musculaire et d'étirements. Si vous passez beaucoup de temps assis, pensez à vous lever au moins toutes les 2 heures et à travailler votre équilibre, en vous tenant debout sur une jambe lorsque vous vous brossez les dents ou regardez la télévision par exemple. Les exercices musculaires peuvent se faire avec des objets du quotidien : une chaise pour faire



© Jérôme Alexandre

des « squats » (flexions sur les jambes) ou des bouteilles d'eau pour travailler le haut du corps.

- Vous pouvez aussi opter pour de courtes sessions d'abdominaux, en veillant à garder les lombaires bien plaquées au sol, en expirant bien pendant l'effort et en contractant le périnée. Je conseille aussi les exercices de pilates – nombreux sur internet – qui permettent d'améliorer sa posture et de renforcer les muscles en douceur.

## → Quels réflexes avoir pour éviter de se faire mal ?

- Bien s'échauffer avant l'effort ! C'est pour cela que je recommande de marcher un peu avant de faire du renforcement musculaire. Démarrer sa journée par quelques mouvements de Yoga comme la salutation au soleil, qui permet de mettre ses muscles en marche, est une bonne alternative. Et il est important de bien s'étirer, plutôt en fin de journée que juste après l'effort. Enfin, privilégiez l'activité sportive le matin et surtout pas après les repas.

# Les bibliothèques à l'heure du numérique



© Emilie Chaux / Ville de Paris

**L**A BIBLIOTHÈQUE NUMÉRIQUE de Paris vous propose gratuitement une multitude d'ouvrages. De quoi combler facilement vos envies de lecture, tout en restant chez vous.

La Bibliothèque numérique de Paris, c'est plus de 15 000 livres et près de 200 livres audio à télécharger. Gratuit et accessible pour tou-te-s les abonné-es des bibliothèques possédant une carte de prêt en cours de validité, ce service permet d'emprunter à distance des livres numériques et des livres audio en les téléchargeant sur plusieurs supports : tablettes, liseuses, smartphone, ordinateurs... Et pour vous aider à faire le plein de lecture, les quotas d'emprunt de la bibliothèque numérique ont été augmen-

tés définitivement : 6 emprunts dans le mois, 4 emprunts en simultané et 4 réservations.

## Un catalogue riche

Parmi les ouvrages disponibles, on trouve essentiellement des romans, des essais et des bandes dessinées. Il s'agit surtout de nouveautés de littérature francophone, étrangère ou de genre (policier, science fiction), ainsi que le catalogue « domaine public » de Feedbooks (1 200 titres). Pour celles et ceux qui ne seraient pas équipés, les bibliothèques du réseau parisien proposent d'emprunter des liseuses, réservables en ligne sur [Paris.fr](http://Paris.fr).

**Infos, inscriptions réservations :**  
[bibliotheques.paris.fr](http://bibliotheques.paris.fr)

## Metro : la ligne 14 prolongée de 4 stations

**D**EPUIS LE MOIS DE DÉCEMBRE, trois nouvelles stations - Pont de Cardinet (17<sup>e</sup>), Saint-Ouen et Mairie de Saint-Ouen (93) - accueillent les voyageurs de la ligne 14 du métro. Une quatrième - Porte de Clichy (17<sup>e</sup>) - a ouvert le 28 janvier.

La nouvelle station Porte de Clichy permet la jonction entre la ligne 13, la ligne 14 et le RER C. Dotée de 21 escaliers mécaniques et de 11 ascenseurs, elle est implantée sous des immeubles du quartier Clichy-Batignolles. Pour les territoires concernés (Paris, Hauts-de-Seine et Seine-Saint-Denis), cette prolongation est cruciale : la desserte notamment du tribunal de Paris (Porte de Clichy), du siège de la Région Ile-de-France (Mairie de Saint-Ouen) et de zones d'activité en fort développement va améliorer la qualité de vie des habitants du nord-ouest francilien et renforcer l'attractivité économique des territoires traversés. Les quartiers du nord-ouest métropolitain représentent pas moins de 96 000 habitants et 72 000 emplois.

La ligne 14 va poursuivre son chemin : d'ici 2024, elle sera une nouvelle fois



© Guillaume Bontemps/Ville de Paris

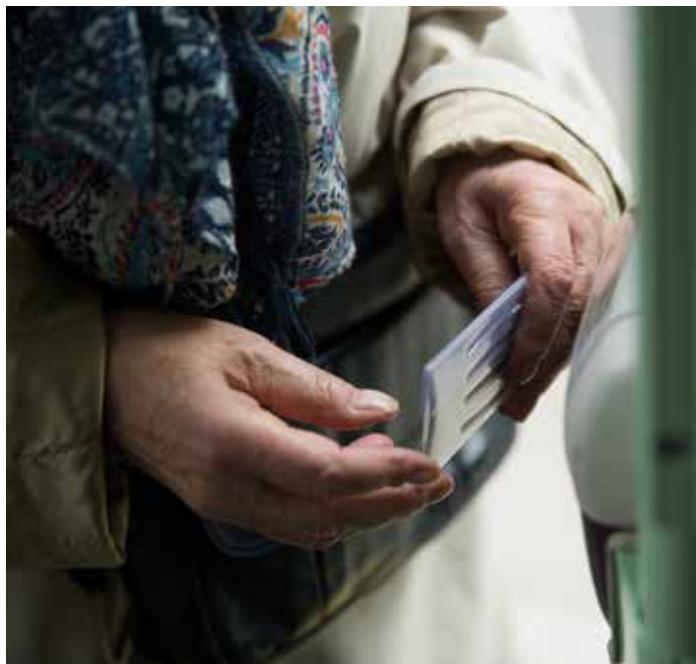
prolongée jusqu'à la future station Saint-Denis Pleyel au nord et jusqu'à l'aéroport d'Orly au sud, la connectant ainsi aux futures lignes 15, 16, 17 et 18 du métro.

À terme, la fréquentation de la ligne devrait passer de 550 000 à 1 million de voyages par jour, soit l'équivalent de la ligne B du RER.

## Rechargez votre passe Navigo sur votre smartphone

**P**LUS BESOIN D'ATTENDRE à la borne automatique tous les 1<sup>ers</sup> du mois. Vous pouvez désormais utiliser votre smartphone pour recharger votre passe Navigo, une bonne nouvelle pour les utilisateurs-rices en période de pandémie.

La manipulation est très simple : vous devez d'abord télécharger l'application Ile-de-France Mobilités (anciennement Via Navigo) sur votre smartphone (compatible Android et Iphone 7 ou version supérieure), il vous suffit ensuite de vous rendre dans l'onglet « achats » puis de vous laisser guider pour scanner votre pass Navigo avec votre téléphone. Il n'y a alors plus qu'à choisir son titre de transport et le payer via sa carte bancaire ou l'application Apple Pay (pour les utilisateurs d'Iphone). Tous les titres de transports sont disponibles à l'achat via l'application : forfaits jour, mois, semaine, mais aussi billets Orlybus et Roissybus.



## Les clubs seniors gardent le contact



**S**UITE AUX MESURES de déconfinement partiel décrétées par le gouvernement la plupart des clubs seniors du Centre d'action sociale ont rouvert au public depuis le 15 décembre dernier. **Vous pouvez retrouver la liste et les horaires des clubs seniors parisiens ouverts sur [paris.fr](http://paris.fr).** À noter que le club des Ternes (17<sup>e</sup>) rouvre enfin ses portes après 9 mois d'importants travaux de réhabilitation de la résidence des Ternes, où se situent ses locaux.

Une bonne nouvelle pour tous-tes les adhérent-es du quartier comme pour les résident-es dont les interactions sociales sont limitées par la situation sanitaire. Pour rompre l'isolement lié aux restrictions sanitaires (accueil limité dans les clubs, activités réduites par la distanciation sociale...) des adhérents s'organisent de façon bénévole pour proposer des activités nouvelles ou adaptées à cette situation inédite. Comme au club des Maréchaux (9<sup>e</sup>) où Philippe Batton dirige un atelier de photographie :

*« On se réunit tous les jeudis pour travailler des thèmes précis, perfectionner sa technique... en fonction de la météo j'organise aussi des balades photographiques dans Paris avec une dizaine*

*d'adhérent-es, en février nous avons visité l'expo Sabine Weiss à la galerie Les douches. En ce moment la présence au club est limitée à 20 personnes, je divise donc les cours en deux groupes pour que nous ne soyons pas trop nombreuses au même moment. Pendant le confinement nous avons aussi créé un blog et un « google drive » pour que chacun puisse partager ses photos au reste du groupe, mais aussi des cours théoriques. »*

Autre exemple, au sein du club Lauriston (16<sup>e</sup>), où deux adhérentes, Edwige et Catherine, aidées par l'animatrice du club, tiennent depuis le mois de décembre une chronique littéraire régulière afin de partager en ligne leurs auteurs-trices et ouvrages préférés.

*« Nous avons fait 6 chroniques audio illustrées, dans la dernière je parle du livre L'homme sans qualités de Robert Musil, un des plus beaux auteurs que j'ai lus depuis Proust ! Cela permet de faire découvrir des livres aux autres adhérent-es, de parler ensemble de littérature, cela nous occupe et nous aide à garder un lien car en ce moment avec le Covid-19 on se voit moins et nos activités sont limitées. »*

## Clubs seniors : un blog pour rester connecté-es



Malgré les contraintes liées à la situation sanitaire actuelle, les 65 clubs seniors du CASVP n'ont pas totalement interrompu leurs activités. Et les adhérent-es peuvent retrouver sur un blog spécialement dédié, toute la programmation de leurs clubs, ainsi que des activités en ligne.

Dans le but de maintenir le lien avec le plus grand nombre malgré les restrictions d'accueil et la distanciation physique, un blog a été créé par les animateur-rices des clubs seniors. Connectez-vous à l'adresse <https://padlet.com/clubseniorscasvp/restonsconnectes>, vous y retrouverez toute la programmation des clubs, des vidéos, un choix d'animations et de jeux en ligne (initiation au numérique, conseils de sophrologie, séances de motricité fine, quiz en tous genres, concours photo, scrabble en ligne...), pour rester branchés et continuer de vous divertir en attendant une réouverture dans des conditions optimales.



# Vaccination contre la Covid-19 : ce qu'il faut savoir

**L**A CAMPAGNE DE VACCINATION contre la Covid-19 est ouverte à tous les Parisien·nes de plus de 75 ans et aux personnes présentant des pathologies graves après avis de leur médecin traitant. Ils-elles peuvent se faire vacciner contre le coronavirus dans l'un des 20 centres de vaccination à Paris.

Après le démarrage de la vaccination dans les Ehpad parisiens, la campagne de vaccination contre la Covid-19 a débuté lundi 18 janvier pour les Parisien·nes de plus de 75 ans et les personnes présentant des pathologies graves, après avis médical obligatoire. L'objectif reste le même : contrôler la propagation du virus et faire baisser le nombre des formes graves de la maladie. Car se faire vacciner per-

met de se protéger, mais aussi de protéger les autres. Les 20 centres qui ont ouvert le 18 janvier ont une capacité théorique de 25 000 injections par semaine qu'ils pourraient même augmenter par la suite, sous réserve des décisions des autorités sanitaires. Depuis le 25 février, les personnes âgées de 50 à 64 ans et souffrant de comorbidités peuvent se faire vacciner chez un médecin généraliste.

## Qui est prioritaire à la vaccination contre la Covid-19 ?

Selon les recommandations nationales, la vaccination se décompose en trois phases définies en fonction de deux critères : le risque de développer une forme grave de la maladie et le niveau d'exposition face au virus.

**Après la première phase dans les Ehpad début janvier, la campagne de vaccination est ouverte à toutes les personnes âgées de 75 ans et plus et aux personnes présentant des pathologies graves après avis de leur médecin traitant.** La Ville a adressé un courrier à tous les Parisien·nes âgés de 75 ans et plus pour les informer des modalités de la vaccination. Ils-elles ont reçu également une invitation de la part de l'Assu-

rance maladie par courrier ou par e-mail. **Depuis le 25 février, les médecins libéraux peuvent également administrer le vaccin contre la Covid-19. Dans un premier temps, seules les personnes âgées de 50 à 64 ans et souffrant de comorbidités** (maladies cardio-vasculaires, hypertension artérielle, diabète, pathologies respiratoires chroniques, cancers...) sont autorisées à recevoir une injection de vaccin AstraZeneca/oxford. Comme pour une consultation classique, les patients concernés peuvent prendre rendez-vous sur une plateforme (Doctolib, Maiia, Allodocteur...) ou appeler directement leur médecin généraliste, qui leur proposera des créneaux de vaccination.

## Comment prendre rendez-vous pour se faire vacciner ?



© Clément Furiat

Les centres de vaccination sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Pour prendre rendez-vous, le plus simple pour les personnes qui peuvent utiliser internet est de se rendre sur la plateforme mise en place par le gouvernement [www.sante.fr](http://www.sante.fr). Chacun des centres propose sur **Doctolib** ses plages de rendez-vous une fois qu'ils connaissent le nombre exact de doses dont ils disposent. **Vous pouvez prendre rendez-vous dans le centre de vaccinations de votre choix.**

**Dans le cas où les personnes ne sont pas autonomes sur internet**, elles peuvent appeler le **39 75** (coût d'un appel local), numéro d'information unique de la Ville de Paris. Les opérateurs des centres d'appels de la Ville de Paris prennent directement rendez-vous pour eux sur la plateforme. Les équipes du 39 75 sont mobilisées de 8h30 à 18h du lundi au vendredi. Pour toute question médicale sur le vaccin, les personnes sont invitées à consulter leur médecin traitant.

Retrouvez la liste complète des lieux de vaccinations à Paris sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

## Combien de doses sont fournies par l'État à la Ville de Paris ?

Les 20 centres ouverts depuis lundi 18 janvier ont une capacité théorique de 25 000 injections par semaine. L'État a fourni environ 10 000 doses hebdomadaires lors des premières semaines. Elles sont réceptionnées par les équipes de la Ville lundi et réparties entre les centres, selon la proportion de la population de plus de 75 ans de l'arrondissement concerné. Lorsqu'il y a deux centres dans un même arrondissement, la répartition est faite en fonction du nombre de postes d'infirmiers-es dans chaque centre. Il appartient aux autorités sanitaires de l'État de répartir ces doses de vaccin sur l'ensemble du territoire national.

## Comment est-on prévenu de la date d'injection de la 2<sup>e</sup> dose ?

Un rendez-vous pour l'injection de la 2<sup>e</sup> dose vous est automatiquement proposé lors de la prise du premier rendez-vous. Ce délai peut aller jusqu'à 4 semaines, conformément aux directives gouvernementales.

## Combien de Parisien·nes sont concernés par cette phase de vaccination ?

Après le début de la vaccination dans les Ehpad, 170 000 Parisien·nes sont concernés par cette deuxième phase de vaccination. Depuis le 3 mars, la campagne de vaccination a été étendue aux résident·es des résidences seniors parisiennes.

## Quels sont les publics concernés par la première phase de vaccination ?



© Josephine Brueder / Ville de Paris

→ Les résident·es volontaires en EHPAD et unités de soins de longue durée et qui sont vaccinés directement dans les établissements;

→ Les personnes âgées séjournant dans les établissements de santé et en services de soins de suites et de réadaptation;

→ Les personnes âgées hébergées en résidences autonomie, résidences services et petites unités de vie, y compris foyers de travailleurs migrants;

→ Les personnes handicapées vulnérables hébergées en maison d'accueil spécialisé et en foyer d'accueil médicalisé;

→ Les professionnel·les de santé et autres professionnel·les des établissements de santé et des établissements médico-sociaux intervenant auprès de publics vulnérables;

→ Les aides à domicile intervenant auprès de personnes âgées et personnes handicapées vulnérables et les sapeurs-pompiers, lorsqu'ils ont plus de 50 ans et/ou à risque;

→ Depuis le 18 janvier, les personnes de plus de 75 ans et les personnes présentant des pathologies graves après avis de leur médecin traitant.

## 3 questions à Christophe Debeugny, médecin de santé publique à la Ville de Paris



### Sur quelles étapes se porte particulièrement votre vigilance ?

Depuis un an, j'ai un rôle de médecin conseil auprès de la Ville de Paris sur les questions liées à la Covid-19. J'apporte des éléments de réponse à ce sujet, aux médecins traitants et aux coordonnateurs dans les établissements du Centre d'action sociale de la Ville de Paris, pour des sujets pratiques concernant la vaccination ou la conduite à tenir en cas de signalement d'une personne atteinte de la Covid-19.

Une fois la vaccination effectuée avec l'accord de la personne (recueil du consentement), deux étapes sont importantes : la surveillance à court terme (15 min) car c'est le moment au cours duquel pourraient survenir, dans de très rares cas, des effets secondaires nécessitant d'intervenir (en cas de réaction allergique forte par exemple); puis pendant trois jours à minima en cas de réaction à moyen terme. Nous sommes en effet dans une démarche essentielle de pharmacovigilance, car il s'agit de vaccins nouveaux et administrés à des publics plus vulnérables.

### Quelles questions reviennent souvent de la part des futur-es vacciné-es ?

Il y a celle de l'efficacité à long terme du vaccin, dont la réponse dépend de plusieurs paramètres : on ne sait pas encore par exemple si le vaccin va permettre de conserver une immunité dans une durée assez longue d'une année ou deux. C'est donc l'observation à long terme qui va nous permettre de le savoir. La réponse est devant nous. L'autre facteur essentiel concerne les mutations naturelles du

virus, encore très récentes : en cas de mutation du virus, il faut considérer l'hypothèse que le vaccin devienne moins ou pas efficace du tout et nécessite une actualisation régulière, comme c'est le cas du vaccin contre la grippe différent chaque année.

### Quel est votre discours face aux personnes réticentes à la vaccination ?

Je pense qu'il faut d'abord être transparent sur ce que l'on sait et ce que l'on ignore au sujet du vaccin, comme son efficacité à long terme, que je viens d'évoquer. Ce que nous savons en revanche c'est que, jusqu'à présent, les injections n'ont pas entraîné de problèmes graves. Nous savons aussi de façon certaine que le virus est particulièrement dangereux surtout chez les personnes les plus fragiles, jusqu'à l'hospitalisation, la réanimation et parfois le décès. On peut ne pas être vacciné et ne pas attraper la maladie, mais la vaccination protège le plus souvent et la non-vaccination ne protège pas en cas de rencontre avec le virus. Il ne faut pas oublier que toutes les phases d'études cliniques sur les vaccins ont été menées à leur terme, par des experts de la vaccination et de l'immunité, avec une autorisation de mise sur le marché, selon des modalités très précises, qui engage la responsabilité des experts sanitaires et donne un niveau élevé de garantie de qualité du produit, malgré une petite part d'incertitude qu'il ne faut pas nier.

En tant que médecins, nous avons aussi la responsabilité éthique d'écouter le refus ou la crainte légitime de se faire vacciner et de l'accepter, car chacun a le droit de décider par lui-même. En revanche, nous devons nous assurer que les personnes concernées ont bien compris ce que signifie ce choix et en connaissent les conséquences possibles, et que leur décision soit prise en toute lucidité. Nous restons bien sûr à l'écoute des celles et ceux qui souhaiteraient changer d'avis. Nous ne sommes pas dans le jugement des décisions mais investis pour une prévention efficace de la maladie. Il est important d'avoir un discours de franchise, qui corresponde à ce qui est scientifiquement démontré sans taire ce que nous ignorons encore.



# « La vaccination est actuellement le meilleur moyen de se protéger contre le virus »

La campagne de vaccination des Parisien·nes de plus de 75 ans contre la Covid-19 a débuté le 18 janvier. Médecin responsable de deux centres de vaccination de la Ville de Paris, le docteur Assa Niakate-Tall fait le point sur ces premières semaines intenses.

## Comment s'organise la vaccination des Parisien·nes dans le centre dont vous êtes responsable ?

Je suis référente vaccination et drépanocytose et responsable, en temps normal, des centres de vaccination de l'Hôtel Dieu (4<sup>e</sup>) de Bertheau (13<sup>e</sup>)<sup>1</sup>. Depuis janvier 2021, ce dernier a été exclusivement réquisitionné pour la vaccination contre la Covid-19. Les autres centres sont installés dans d'autres structures : des locaux municipaux, des mairies, des centres de santé... Depuis le début de la campagne, que l'Agence régionale de santé (ARS) pilote, la ville de Paris soutient la logistique des centres et transporte les vaccins entre les centres congélateurs et les centres de vaccinations. Les dotations en vaccins sont décidées au niveau national. À Paris, 20 centres de vaccination sont ainsi mobilisés. Ces deux derniers mois, plus de 2 100 doses de vaccin en première injection et 1 100 doses en deuxième injection ont été administrées dans le centre Bertheau. Par ailleurs, nous devons composer avec des contraintes liées à l'application des gestes barrière : cela demande une gestion différente du flux de patients pour que les gens se croisent le moins possible.



## Qui peut se faire vacciner aujourd'hui à Paris ?

Les résident·es des EHPAD et les professionnels médicaux ont été concernés dès le 7 janvier (*depuis le 3 mars les habitant·es des résidences seniors le sont également nldr*). Actuellement (*entretien réalisé le 16 février*) les personnes qui peuvent se faire vacciner sont les plus de 75 ans ou celles ayant des antécédents médicaux très graves (cancer, insuffisants rénaux chroniques...). En effet, à ce jour, toutes les personnes ayant des pathologies ne font pas partie des plus prioritaires. C'est pour cela qu'un rendez-vous médical préalable est obligatoire. Je constate que

les patients qui viennent sont très motivés pour être vaccinés et se sentent privilégiés quand ils ont pu l'être. Je n'ai pas observé de méfiance vis-à-vis de la vaccination, au contraire nous faisons face à un trop grand nombre de demandes par rapport aux critères de priorité et nous devons faire patienter des personnes volontaires. Nous traversons une pandémie très grave et la vaccination est le seul moyen que nous avons actuellement, en l'absence de réel traitement, pour se protéger.

## Quelles sont les étapes d'une vaccination ?

L'organisation se fait toujours en lien avec l'ARS car notre travail hebdomadaire dépend en grande partie de nos livraisons de vaccins et donc du nombre de doses que nous avons à disposition. Selon le nombre de vaccins reçus nous ouvrons les créneaux de rendez-vous nécessaires via la plateforme en ligne Doctolib. Ce mode de rendez-vous crée une fracture pour les personnes en situation de précarité et n'ayant pas accès à internet. Mais certains rendez-vous peuvent désormais être réservés en direct ou via le 39 75. Après la prise de rendez-vous, les usager·es sont accueilli·es par une secrétaire médicale puis par un binôme médecin-infirmier·e. Le premier procède à l'entretien médical de pré-vaccination et le second réalise l'injection. L'usager vacciné doit alors rester 15 minutes en salle d'attente avant de rentrer chez lui. Il faut savoir que prise de rendez-vous pour les deux doses (la première puis le rappel) se fait en même temps. L'intervalle entre deux injections est de 28 jours (21 pour les résident·es en EHPAD). Je tiens d'ailleurs à remercier les équipes, très impliquées, qui font un travail formidable dans un contexte inédit et toujours dans un objectif de service public. De nombreux·ses professionnel·les de santé de la ville participent à l'activité des centres de vaccination.

<sup>1</sup> La ville de Paris gère 7 centres de vaccination municipaux.



# UNIVERSITÉ PERMANENTE DE PARIS PRIN- TEMPS 2021

**Du 2 avril au 17 juin,**

l'UPP vous propose un programme de conférences et de promenades commentées, riche et varié, mêlant savoirs, actualité, arts et patrimoine.

Vous êtes Parisien·nes, préretraité·es et retraité·es à partir de 55 ans, ou en situation de handicap, vous souhaitez assouvir votre soif de connaissances.

→ **Consultez la brochure**

sur le site **[www.paris.fr](http://www.paris.fr)**

→ **Choisissez vos activités**

→ **Inscrivez-vous pour en bénéficier.**



CENTRE  
D'ACTION SOCIALE  
VILLE DE PARIS